**CH-3003 Berne**, OFROU

|  |
| --- |
| Refus avec exclusion de toute autre procédure.Ces refus, sont communiqués en même temps que les autres acceptations et refus.Veuillez svp effacer ce champ de saisie texte! |
| Votre réf.: Notre réf.: Collaborateur/trice: Prénom Nom**Berne,** TT.MM.JJJJ |

Exclusion

Procédure invitant du TT.MM.JJJJ / projet 000000 " N1/N7 ...................."

Nous vous remercions de l’intérêt que vous avez manifesté en répondant à l’appel d’offres cité en marge.

Après examen attentif de votre dossier, nous avons le regret de vous informer que votre candidature n’a pas été retenue et que la **Division Infrastructure** a décidé d'attribuer le marché à:

**Maison**, à **siége** pour le montant de **CHF** **montant** (sans TVA).

Votre offre a été exclue de l’évaluation pour les motifs suivants:

Motifs
P.ex.……. offre incomplète. Enumération des documents manquants, ou ... modification du répertoire des prestations. ... aux positions ont été modifiés, ou bien ... critères de qualification. Exposition des critères qui n'ont pas été remplis.

Indication des voies de recours :

Conformément à l'art. 52, al. 2 de la LMP, la présente décision peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve, et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire ; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu’elles sont disponibles.

En vous remerciant d'avoir participé à cette procédure sur invitation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

|  |
| --- |
| Office fédéral des routes Filiale  |

Prénom Nom

Fonction